

CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP "OEUFS" 2024

Entre le producteur
SCEA Les Jardins de Saint-Fargeau



rue Elen Poidatz

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

et l'adhérent

Nom et Prénom

Adresse

Téléphone

mail :



Adhérent(e) de l'AMAP les Paniers de Pontoch' à jour de sa cotisation pour l'année couvrant le contrat. Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Ile de France : <http://amap-idf.org/>), à savoir :

1. Engagements de l'adhérent(e) :

Pré-financer la production, gérer ses retards et absences (vacances...), reconnaître les aléas possibles de la production et en tant que consommateur accepter les risques liés à ces aléas.

2. Engagements du producteur partenaire :

Livrer aux dates indiquées les oeufs, de qualité, frais, issus de sa production, informer les adhérents sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales, être transparent sur la gestion de son exploitation et accueillir les adhérents sur son exploitation si l'occasion se présente. L'élevage est composé de poules Babcock rousses, qui sont enfermées la nuit dans un poulailler et en libre accès dehors la journée sur un terrain de 2000m². Les poules sont nourries avec des aliments bio. Les œufs sont conservés au maximum 6 jours par le producteur avant d'être livrés ; ils peuvent être conservés à température ambiante pendant 21 jours avec la partie pointue vers le bas, à l'abri de la lumière.

dates des 25 livraisons 2024: 6 et 20 janvier, 3 et 17 février, 2 et 16 mars, 13 et 27 avril, 11 et 25 mai, 8 et 22 juin, 6 et 20 juillet, 3, 17 et 31 août, 14 et 28 septembre, 12 et 26 octobre, 9 et 23 novembre, 7 et 21 décembre **PAS DE DISTRIBUTION LE 30 MARS (PAQUES)**

<u>1 lot de 6 œufs = 2,50€</u> <u>x 25 distributions = 62,50€</u>	Nombre de lots		62,50 €	=	0,00 €
MONTANT DÛ					0,00

Règlement par chèque à l'ordre de SCEA Les Jardins de Saint-Fargeau	1 chèque	chèques de	Remplir et rayer les mentions inutiles
--	----------	------------	--

Chaque amapien viendra avec ses propres boites à œufs

Contrat à imprimer en 2 exemplaires : 1 pour le producteur et 1 pour l'adhérent.

Nom et signature de l'adhérent(e) :

Fait à Ponthierry Le

Nom et signature du producteur :